



## COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D028

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID : 073-217300672-20230505-2023D028-DE



#### SEANCE DU 5 AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON-Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Gauthier SCHNEIDER- Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX-Sindy JACQUET.

Absente :Valérie BENEDETTO.

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 14**

**Date de convocation du conseil municipal : 29/03/2023**

**Secrétaire de séance : Nathalie BRAUN.**

#### EMPRISE DU MARCHÉ ET DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRES

Madame le maire aborde de nouveau le sujet du marché du dimanche en faisant :

- Tout d'abord un historique par rapport à la venue du primeur et du rôtisseur, et la situation de la supérette ;
- Un rappel sur les actions et décisions de la commune depuis mars 2022,
- Un constat de la situation actuelle,
- Part de 3 propositions de réorganisation pour ce marché du dimanche, avec leurs avantages et leurs inconvénients, en matière de places de parking bloquées, de visibilité des commerçants, de l'accès aux places de stationnement PMR :
  - . rester sur la place du marché,
  - . installer les deux exposants du dimanche sur le bas de la place de la liberté,
  - . installer les deux exposants sur deux emprises différentes, en bas et en haut de la place de la liberté, en conservant la circulation ouverte aux véhicules. La largeur est suffisante pour placer des barrières le long et derrière les marchands, en laissant circuler les véhicules entre les deux emprises. Cette option recueille de plus l'avis favorable des commerçants concernés.

Madame le maire précise que la largeur de l'espace permet d'installer des barrières derrière les commerçants afin de protéger les piétons et éviter que les véhicules ne rasant de trop près, et confirme que cette proposition suppose la modification du règlement du marché.

Madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la solution à retenir, et à l'autoriser à modifier le règlement du marché si l'option choisie le nécessite.

Le conseil municipal, à la majorité (abstentions de Yannick LE ROUX et Laurence DIERNAZ) :

- **RETIENT** la solution d'installer les deux exposants du dimanche sur la place de la liberté : le primeur au bas sur l'emprise «1 », le rôti sur le haut sur l'emprise « 2 » en décalage de la devanture de la supérette, tout en conservant l'espace pour accueillir un occasionnel ;

- **AUTORISE** Madame le maire, à la suite de ce choix, à modifier l'arrêté portant règlement du marché, notamment l'article 9 concernant les espaces et voies laissées à la circulation. Concernant le courrier reçu en mairie d'un commerçant, transmis aux membres du conseil municipal, Madame le maire rappelle la position prise en 2021 sur l'emprise des terrasses, étalages et contre terrasses : l'emprise en continu doit rester dans l'alignement du commerce. Il est rappelé également que ces autorisations d'occupation du domaine public ne sont pas un dû et restent précaires et révocables.

Il conviendra de s'intéresser à la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public lors d'une prochaine réunion de la commission finances.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

